



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2020 – NUMÉRO 120 DU 04 MAI 2020

TABLE DES MATIÈRES

CABINET DU PREFET DIRECTION DES SECURITES

Arrêté du 04 mai 2020 portant autorisation dérogatoire d'ouverture de marchés alimentaires sur le territoire de la commune de FACHES-THUMESNIL

SERVICE DEPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels et équipes cyno-techniques au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels de « Exploration Longue Durée » au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels du « Groupe de Reconnaissance et d'Exploration en Milieu Souterrain : GREMS » au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels du « Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux : GRIMP » au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels de « Interventions à bord des navires et des bateaux » au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels prévisionnistes au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés risques radiologiques au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialistes en risques nautiques au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels sauveteurs déblayeurs au titre de l'année 2020

Arrêté du 02 avril 2020 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Systèmes d'Information et de Communication » au titre de l'année 2020



PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord
Cabinet du préfet

Direction des sécurités
Bureau de l'ordre public

Arrêté portant autorisation dérogatoire d'ouverture de marchés alimentaires sur le territoire de la commune de FACHES-THUMESNIL

**Le préfet de zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code pénal ;

VU le code de la santé publique, notamment son article L3131-17 ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République en date du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord;

VU le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2020, régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, par lequel le préfet du Nord a donné délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, en qualité de directeur de cabinet du préfet du Nord ;

VU la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé en date du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du covid-19 ;

VU l'avis du maire de la commune de FACHES-THUMESNIL ;

CONSIDERANT que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, pour une durée de deux mois, sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

CONSIDERANT que le III de l'article 8 du décret n°2020-293 prévoit que la tenue des marchés, couverts ou non et quel qu'en soit l'objet, mais que toutefois, toujours selon le III de l'article 8 du décret précité, le représentant de l'État dans le département peut, après avis du maire, accorder une autorisation d'ouverture des marchés alimentaires qui répondent à un besoin d'approvisionnement de la population si les conditions de leur organisation ainsi que les contrôles mis en place sont propres à garantir le respect des dispositions de l'article 1er et de l'article 7 du même décret ;

CONSIDERANT que les marchés de plein air qui se tiennent sur le territoire de la commune de FACHES-THUMESNIL, rue Edouard Vaillant, parking Salle Baron, le mercredi de 9h00 à 13h00 et Place Victor Hugo le jeudi de 13h30 à 18h00, répondent à un besoin d'approvisionnement alimentaire de la population locale à proximité de leur domicile ; qu'il limite le déplacement des habitants au sein de la commune et à l'extérieur vers les centres commerciaux ; que donc leur ouverture doit être maintenue durant la période d'état d'urgence sanitaire, sous réserve de la mise en place d'une organisation et de contrôles de nature, d'une part, à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrière », définies au niveau national et, d'autre part, l'interdiction de rassemblement de plus de 100 personnes ;

CONSIDERANT que les dispositions d'organisation retenues et les contrôles institués sur le site du marché précité, sous l'autorité du maire, permettent le respect des mesures d'hygiène et de distanciations sociales prescrites et rendent effective la limitation de concentration de personnes prévues par le décret n°2020-293 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet du Nord,

ARRÊTE

Article 1 : Est autorisée à titre dérogatoire la tenue des marchés de plein air qui se tiennent sur le territoire de la commune de FACHES-THUMESNIL, rue Edouard Vaillant, parking Salle Baron, le mercredi de 9h00 à 13h00 et Place Victor Hugo le jeudi de 13h30 à 18h00, durant la période d'urgence sanitaire, sous réserve de la mise en place des mesures prévues aux articles 2 et 3.

Article 2 : Doivent y être impérativement observées les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières » au niveau national, conformément à l'article 2 du décret du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles qu'un marquage au sol pour faire respecter la distanciation entre les étals et entre les clients et la mise en place d'un sens de circulation pour éviter les croisements.

Article 3 : Toute disposition devra être prise pour faire obstacle à la présence simultanée de plus de 100 personnes dans le même espace, conformément à l'article 7 du décret du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telle que la présence permanente de la police municipale.

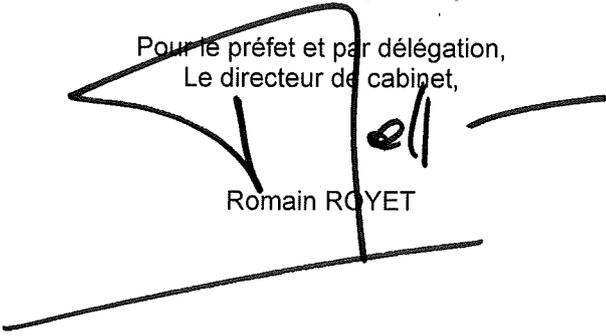
Article 4 - Le directeur de cabinet du préfet du Nord, le directeur départemental de la sécurité publique du Nord et le maire de FACHES-THUMESNIL, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 5 : Copie du présent arrêté est adressée au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Lille.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le 04 MAI 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet,


Romain ROYET

GACR/MD/SO

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale des personnels et équipes cynotechniques au titre de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2000 modifié fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont désignés conseillers techniques de la spécialité cynotechnie (CYN3) les personnels suivants :

JOANNESSE LAURENT	Chien : HEVEN	N° 250 268 500 542 470
LIAGRE HUGUES*		

* : *Conseiller Technique Départemental*

Article 2 : Sont désignés chefs d'unité de la spécialité cynotechnie (CYN2) les personnels suivants :

BERNARD PHILIPPE	Chien : HELLO	N° 250 269 802 801 178
HULOT SEBASTIEN	Chien : GARICK	N° 250 269 500 408 344
GRASSART BERTRAND	Chien : LECKY	N°250 268 500 973 412

Article 3 : Sont désignés conducteurs de la spécialité cynotechnie (CYN1) les personnels suivants :

BUSSY SEBASTIEN	Chien : GOOGLE	N° 250 269 500 480 760
GORGOL GREGORY	Chien : DUNKAN	N° 250 269 602 553 052
	JAGGER	N° 250 268 712 223 260
MAJOT BERNARD	Chien : MAIKO	N° 250 269 500 711 622
VILAIN BAPTISTE	Chien : GUIPS	N° 250 269 604 340 990

Article 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by 'OYET'. The signature is written over a vertical line that extends from the text below.

Roman ROYET

GACR/MD/SO

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale des personnels de
"Exploration Longue Durée " au titre de l'année 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 7 avril 1999 fixant le guide national de référence relatif aux appareils respiratoires isolants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont désignés conseillers techniques Exploration Longue Durée (ELD3) les personnels suivants :

BECUWE JEAN-PHILIPPE	GIRARD CYRILLE	PAGNACCO SEBASTIEN
CHAVATTE PATRICE	GOURNAY REGIS	
DUBOIS PASCAL	OMONT OLIVIER*	

* : *Conseiller Technique Départemental*

Article 2 : Sont désignés chefs d'unité Exploration Longue Durée (ELD2) les personnels suivants :

BARD JOHAN	DIDIER DAVID	MAILLASSON CLAUDE
BEAUDELLOT FREDERIC	DUPONT CHRISTOPHE	MARQUIS DAVID
BEURAIN SYLVAIN	DUSSERRE ROMAIN	MONTREZOR LUDOVIC
BUFFET THIERRY	FONTAINE JULIEN	PASSION FABIEN
BOUGUENNEC MATHIEU	FREDERIC THIERRY	REAL GREGORY
CAFFIER JULIEN	GOLEJEWSKI MAXIME	SCHILDT JEAN-PHILIPPE
CANDELIER LAURENT	GROUX YANN	TETAERT HUGUES
CLERMONT ROMAIN	HAGNERE LAURENT	VALDANT EMMANUEL
CROQUELOIS GILLES	LABILLE CHRISTOPHE	VANCAENEGHEM OLIVIER
DECRIEM THIERRY	LABROY CHRISTOPHE	VENZA DAVID
DELHORS CHRISTOPHE	LEMOINE DAVID	
DESITTER GREGORY	LESCORNEZ OLIVIER	
DEVILLEZ ARNAUD	LOBBESTAEL FREDERIC	

Article 3 : Sont désignés équipiers Exploration Longue Durée (ELD1) les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN	DUQUESNE CLEMENT	PASCHANA ADRIEN
-----------------	------------------	-----------------

BALANDRAUX VINCENT
BAREZ CLEMENT
BASSIMON SEBASTIEN
BERENGUER NICOLAS
BOUTRY CLEMENT
BRIASTRE MAXIME
BRUYNEEL GAETAN
CLAIRE CHRISTOPHE
CASIER ANTOINE
CHERY ROMAIN
COPIN EMMANUEL
COUCAUD QUENTIN
CREPIN WILLIAM
DE CAUWER RICHARD
DEMARTELAERE GILBERT
DEMEER ALEXANDRE
DERAED ANTOINE
DESCAMPS AMAURY
DESCHAMPS MATTHIEU
DEWINNE REGINALD
DHAINAUT ANTOINE

DUVIVIER TANGUY
FAGOT RUDY
FAVA NICOLAS
FELIX ALEXANDRE
GAUTHIER GAETAN
GHESQUIER GUILLAUME
GRABOWSKI STEPHANE
HAMM REMI
HENRY FRANCOIS
HORAIN THOMAS
HOTTELARD YOHANN
JAMESSE GUILLAUME
LAMOITTE JEREMY
LEPREVOST THOMAS
LOGEON STEPHEN
MALFAIT TONY
MARAIS LUDOVIC
MEZINE MEHDI
MISSUE LAURENT
MRAOVIC TONY
OPSOMER BENJAMIN

PETIT CHRISTIAN
PETIT STEVE
PLOUVIER GUILLAUME
POCHERON ANTOINE
RAMET GUILLAUME
SAMYN THOMAS
SELOSSE JEAN-LOUIS
SOLEAU JULIEN
SOUROUX NICOLAS
TAFROUNTI KAMEL
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VANDENBILCKE JEREMY
VANDROMME MICKAEL
VANROY SEBASTIEN
VERHAEGHE YOANN
VERHEECKE THIBAULT
VERLINDE ALBAN
VERLINDE AMAURY
VINCETTE VALENTIN
WICHLACZ FREDERIC

Article 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,



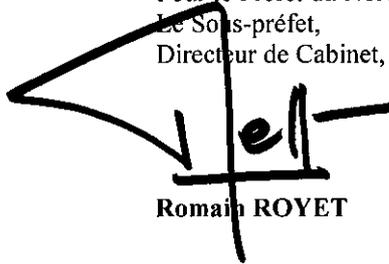
Roman ROYET

Article 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-préfet,
Directeur de Cabinet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Royet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Romain ROYET

GACR/MD/SO

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale des personnels du
"Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux : GRIMP"
au titre de l'année 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont désignés conseillers techniques de la spécialité Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux les personnels suivants :

DEBRUYNE DOMINIQUE	DERMINEUR THIERRY*	VANHOUTTE OLIVIER
DEMASURE JEROME	DUBOIS PASCAL	
DERAEDT FREDERIC	MEUNIER ALAIN	

* : *Conseiller Technique Départemental*

Article 2 : Sont désignés chefs d'unité de la spécialité Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (IMP3) les personnels suivants :

ANDRZEJEWSKI CEDRIC	GEOFFROY THIERRY	POULAIN DAVID
CARVALHO EMMANUEL	LECOESTER ALEXANDRE	ROYER JEROME
CARRIER NICOLAS	LOMORO DOMINIQUE	VERCRUYSSSE STEEVE
DEBOES JEAN-LUC	MARY JOHNNY	
FONTAINE JULIEN	PIWOWAREK PIERRE	

Article 3 : Sont désignés sauveteurs de la spécialité Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (IMP2) les personnels suivants :

BERNIER FREDERIC
CARLIER JOACHIM
CARLIEZ FREDDY LUCIEN
CHARLES-DEFRANCE NICOLAS
CLERMONT ROMAIN
DEBAY MICKAEL
DELAIRE CHRISTOPHE
DELCROIX JEROME
DESSEAUX XAVIER
GACOUNOLLE-HYMAN MICKAEL
GAILLARD ALLAN
GOBERT SEBASTIEN
GOMBAUD DAMIEN
GRABOWSKI STEPHANE

HARTEL GREGORY
HENRY BENJAMIN
HERENT FRANCOIS
LEGRAND ERIC
LEGRAND ROMARIC
LITTIERE BENOIT
LOMBARD BENOIT
LORIDANT STEPHANIE
LUCCINI LAURENT
MARQUET PIERRE-EDOUARD
MASCLIN JEAN-FRANCOIS
MOINEUSE ALEXANDRE
MOUCHON CHRISTOPHE
PEROT YOANN

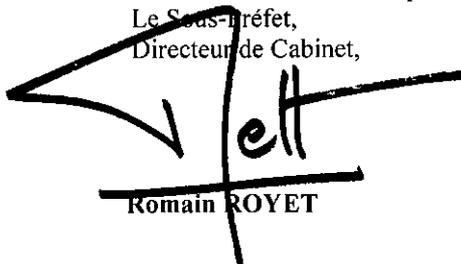
PETIT LUDOVIC
PIHEN JOFFREY
PLASSARD MAXIME
PONTAIS NICOLAS
POULAIN FRANCOIS
PRZYSZCZYKOWSKI CEDRIC
ROERE JONATHAN
ROMAN MAXIME
SELOSSE JEAN-LOUIS
TAISNE OLIVIER
TEILLIEZ MANUEL
VANDICHEL SEBASTIEN

Article 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-préfet,
Directeur de Cabinet,



Romain ROYET

GACR/MD/SO

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale des personnels de
« Interventions à bord des navires et des bateaux » au titre de l'année 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers aux interventions à bord des navires et bateaux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental ;

- ARRETE -

Article 1 : Est désigné conseiller technique d'intervention à bord des navires et des bateaux (IBNB 4) le personnel suivant :

GIRARD CYRILLE*

* : *Conseiller Technique Départemental*

Article 2 : Sont désignés chefs de groupe d'intervention à bord des navires et des bateaux (IBNB 3) les personnels suivants :

BECUWE JEAN-PHILIPPE
CHAVATTE PATRICE
DUBOIS PASCAL

GOURNAY REGIS
JONVEL YANNICK
OMONT OLIVIER

PAGNACCO SEBASTIEN

Article 3 : Sont désignés chefs d'unité d'intervention à bord des navires et des bateaux (IBNB 2) les personnels suivants :

BARD JOHAN
BEAUDELLOT FREDERIC
BEURAIN SYLVAIN
BENOIT YANNICK
BONIN ARNAUD
BOUGUENNEC MATHIEU
BUFFET THIERRY
CAFFIER JULIEN
CANDELIER LAURENT
CLERMONT ROMAIN
CROQUELOIS GILLES
DECRIEM THIERRY
DEKNUYDT XAVIER
DELHORS CHRISTOPHE

DEVILLEZ ARNAUD
DIDIER DAVID
DUPONT CHRISTOPHE
DUSSEY ROMAIN
FONTAINE JULIEN
FREDERIC THIERRY
FREVILLE STEPHANE
GOLEJEWSKI MAXIME
GROUX YANN
HAGNERE LAURENT
HENRY PHILIPPE
HERINGUEL EDDIE
LABILLE CHRISTOPHE
LABROY CHRISTOPHE

LESCORNEZ OLIVIER
LOBBESTAEL FREDERIC
MAILLASSON CLAUDE
MARQUIS DAVID
MONTREZOR LUDOVIC
MERLIER ERIC
MERLIER FRANCOIS
NEVREUX LOIC
PASSION FABIEN
REAL GREGORY
SCHILDT JEAN-PHILIPPE
TETAERT HUGUES
VALDANT EMMANUEL
VAN CAENEGHEM OLIVIER

DESITTER GREGORY

LEMOINE DAVID

VENZA DAVID

Article 4 : Sont désignés équipiers d'intervention à bord des navires et des bateaux (IBNB 1) les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL
BAREZ CLEMENT
BARRAS SEBASTIEN
BARTHELEMY NICOLAS
BERENGUER NICOLAS
BOUTRY CLEMENT
BRICHE REMY
BRUYNEEL GAETAN
CALONNE THOMAS
CASIER ANTOINE
CHERY ROMAIN
COPIN EMMANUEL
COUCAUD QUENTIN
DE CAUWER RICHARD
DEGROOTE AURELIEN
DELPECH FRANCK
DEMARTELAERE GILBERT
DERAED ANTOINE
DESCAMPS AMAURY
DEWINNE REGINALD
DHAINAUT ANTOINE
DUPONT YANN

DUVAL JEAN-CHRISTOPHE
FAGOT RUDY
FASQUEL FRANCK
FELIX ALEXANDRE
GAUTHIER GAETAN
GEERAERT JEROME
HAMM REMI
HARS SEBASTIEN
HENRY FRANCOIS
HORAIN THOMAS
HOTTELARD YOHANN
IVART YANNICK
JAMESSE GUILLAUME
JONCKEERE CEDRIC
JULIEN WILLY
LANGLOIS THOMAS
LEPREVOST THOMAS
LITTIERE BENOIT
MALFAIT TONY
MARAIS LUDOVIC
MEZINE MEHDI
MRAOVIC TONY

OLIVEIRA TONY
PARANTHOEN ANTHONY
PETIT STEVE
RAMET GUILLAUME
RIGOULET ANTHONY
SAMYN THOMAS
SELOSSE JEAN-LOUIS
SIGNORE DAVID
TAFROUNTI KAMEL
VANDEKERCKHOVE DAMIEN
VANDENBILCKE JEREMY
VANDICHEL SEBASTIEN
VANDROMME MICKAEL
VANROY SEBASTIEN
VERHEECKE THIBAUT
VERLINDE ALBAN
VERLINDE AMAURY
VICONGNE GEOFFREY
VINCETTE VALENTIN
WACOGNE YANNICK
WADOUX DAVY

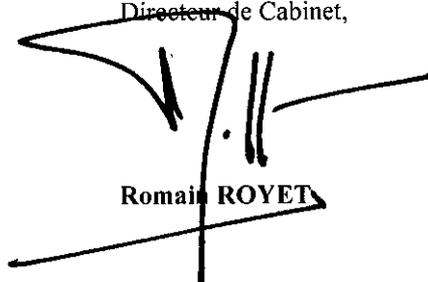
Les personnels dont les noms sont soulignés aux articles 1, 2, 3 et 4 sont aussi qualifiés RCH3 ou RCH 2.

Article 5 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 6 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,



Romain ROYET

GACR/MD/SO

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels Préventionnistes au titre de l'année 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la Prévention ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental ;

- ARRETE -

Article 1 : Est désigné Responsable Départemental de Prévention (PRV3) :

PREVOST PIERRE

Article 2 : Sont titulaires de la formation PRV3 (responsable départemental de prévention) et assurent les fonctions de préventionnistes

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur ou de très grande hauteur et les installations classées pour la protection de l'environnement :

MARECHAL CEDRIC

NAWROCKI ANTOINE

Article 3 : Sont désignés Préventionnistes (PRV2) les personnels suivants :

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur ou de très grande hauteur et les installations classées pour la protection de l'environnement :

BOURGOIS REMI

BUELENS YVES

BUCHART HERVE

CAILLE FABIAN

CATTELET CHRISTOPHE

COMBLEZ STEPHANE

DAUBIOUL FREDERIC

DELUGNY PATRICK

DEMOL PHILIPPE

DENHAENE BRUNO

DERMINEUR THIERRY

DEVILLIERS FRANCOIS

DHERBECOURT EDDY

FOURNIER PASCAL

HERITIER CHRISTOPHE

JADAS LUDOVIC

LAMY FLORIAN

MARECHAL CEDRIC

MARTIN BENOIT

MATHON GAETAN

MORVAN ARNAUD

MUSELET ERIC

PLOVIER CEDRIC

QUEVILLON JEAN-CHARLES

SZEWCZYK DANIEL

TERRIER PASCAL

DUBUSSE OLIVIER
DUMOULIN STEPHANE
DUTIL FREDERICK
FAGE XAVIER
FLEURY ROBERT
FOLENS JEROME

THOMAIN CHRISTOPHE
UNISSART FREDERIC
VERSTAVEL GUILLAUME

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public et les installations classées pour la protection de l'environnement :

CARLIER SEBASTIEN
CUVELIER STEPHANE

DASSONNEVILLE OLIVIER

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur

BRUTIN VALERIE
DEFAUWE MARC
HANNUS EMILIEN

POTIER FRANCK
RINGOT THOMAS
TELION DAVID

Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public seuls :

BOGAERT FABRICE
DENHAENE MATTHIEU
DUMOULIN DAVID
LADRIERE JEAN-FRANCOIS
MONTIGNY SEBASTIEN

PAVY REGINALD
STRZELCZYK FREDERIC
WALLET ARNAUD

Au titre de la recherche des causes et circonstances des incendies :

BAUDEMONT CHRISTOPHE
BAUDESSON NOELIE
DUBOIS NATHALIE
LECLERC ALEXANDRE
LEMAIRE PIERRE
MARTIN BENOIT

MUSELE ERIC
NAWROCKI ANTOINE
PAUSE DANIEL
PREVOST PIERRE
RICHEZ LAURENT

Article 4 : Sont désignés Agents de Prévention (PRV1) les personnels suivants :

BYTTEBIER CEDRIC

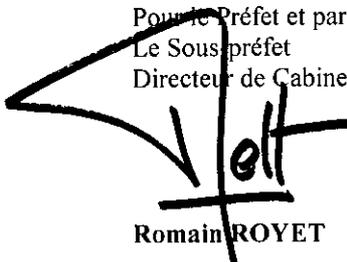
DERAEDT FREDERIC

Article 5 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 6 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le 02 AVR. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet
Directeur de Cabinet,



Romain ROYET

GACR/MD/SO

LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale des personnels
spécialisés risques radiologiques au titre de l'année 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont désignés conseillers techniques risques radiologiques (RAD 4) les personnels suivants :

BASSIMON VINCENT * KINDT PIERRE

* : *Conseiller Technique Départemental et Zonal*

Article 2 : Sont désignés chefs de CMIR (RAD 3) les personnels suivants :

BASSIMON SEBASTIEN	GAUER NICOLAS	MORVAN ARNAUD
BAUDESSON NOELIE	GILLOIS JOSE	MOURNETAS LILIAN
BERNARD JEROME	GIRARD CYRILLE	NAWROCKI ANTOINE
BOCH FABIEN	GOETBLOET DIMITRI	PASCHANA ADRIEN
BONDROIT GILLES	GOURNAY REGIS	PLOVIER CEDRIC
BOUCHE SEBASTIEN	GUYOT JOHANN	QUEVILLON JEAN-CHARLES
BONIN ARNAUD	HERITIER CHRISTOPHE	RENAUD NATHAN
CARLIER THIERRY	JADAS LUDOVIC	RICHEZ LAURENT
DAUPHINOT MATHIAS	JANECKA JAKUB	ROCHER VINCENT
DECLERCQ PIERRE	JAROSZ BRUNO	RYCKENBUSCH LAURENT
DELBART GUILLAUME	JONVEL YANNICK	SIMPERE THIERRY
DELECOURT LUDOVIC	JUSTINE ARNAUD	TOUCHARD MATHIEU
DELZENNE PIERRE	LECLERC ALEXANDRE	VANDENHOVEN JOCELYN
DEMASURE JEROME	LEMAIRE JULIEN	VANEUIL FRANCK
DESCAMPS SEBASTIEN	LEMAIRE PIERRE	VANHESSCHE PIERRE
DIGIROLAMO CELINE	MARECHAL CEDRIC	VANMARCKE CEDRIC
DURAND MATTHIEU	MARET AURELIEN	WALFARD SEBASTIEN
FAGE XAVIER	MARHEM REMY	YARD VINCENT
FOLENS JEROME	MAURO PASCAL	
GABANT SERGE	MONNEUSE THIERRY	

Article 3 : Sont désignés équipiers et chefs d'équipe intervention (RAD 2) les personnels suivants :

ALLARD FREDERIC
ALSTERS VALENTIN
BAILLOT JEROME
BARRAS SEBASTIEN
BARRUZI THIERRY
BAUDUIN DIMITRI
BECAERT LOIC
BECUE BENJAMIN
BEDDELEEM JOSE
BELMONTE STEPHANE
BENAULT THOMAS
BLONDEAU BENOIT
BODELET LAURENT
BONDEAU FREDERIC
BORTOLOTTI BRICE
BOSC JOEL
CALONNE THOMAS
CARON GREGORY
CARON JOHANN
CARON MARIO
CATTEAUX SEBASTIEN
CHATEAU LAURENT
CHUFFARD DAVID
COUCAUD QUENTIN
COUVREUR JONATHAN
DASSONNEVILLE CEDRIC
DEBRABANDERE SYLVAIN
DEHAESE REMY
DEKNUYDT XAVIER
DELATTE LAURENT
DELFOSSÉ GREGORY
DENAES JULIEN
DESSEIN ANTHONY
DETOT KEVIN
DIDIER DAVID
DOS SANTOS PAULO

DUPONT YANN
DUSSENNE CYRIL
DUFOUR THOMAS
DUVAL DAVID
DUVIVIER TANGUY
EL BOUJJOUI ABDEL MALIK
ENTE MICKAEL
ERBICELLA LUIGI
FAGOT RUDY
FATRAS DAMIEN
FERET KEVIN
FERRAR DOMINIQUE
FRANZOSO THOMAS
GOBERT SEBASTIEN
GIULIANI GUILLAUME
GRUWE FABIEN
HASSAINI KARIM
HIANNE ERIC
JOURAVEL JEROME
JOURDAIN JEROME
LAMAND MAXIME
LANGLOIS THOMAS
LARUE OLIVIER
LECLEIRE SYLVAIN
LECLERCQ CYRIL
LECLERCQ FREDERIC
LEFEVRE GUILLAUME
LEMAY CHRISTOPHE
LIENNARD VINCENT
MAGNIER MICKAEL
MAGNIEZ SYLVAIN
MARAI LUDOVIC
MASCRE MATTHIEU
MASSON ANTONY
MASUREL BRUNO
MICHON NICOLAS

MISEROLE SAMUEL
MOINEUSE ALEXANDRE
NOIRET NICOLAS
NOTEBAERT ANGELIQUE
PAPRZYCHI NICOLAS
PARANTHOEN ANTHONY
PASSION FABIEN
PECQUEUX GREGORY
PEREIRA CHRISTOPHE
PERRON LORIS
PIETRZAK ARNAUD
POULAIN DAVID
RENAERD WILLIAM
RIANT GEOFFREY
RIBIERE DAVID
RIMETZ ANTHONY
RIVELON FRANCOIS
ROBECOURT LAURENT
ROUX SYLVAIN
SAMIN MARC
SATICOUCHE MICKAEL
SOUPEZ MATHIEU
SIGNORE DAVID
STYNS JEAN
THUEUX MICKAEL
TISSERAND JULIEN
VACHON CHRISTIAN
VANBERSELAERT MATHIEU
VANBERSELAERT ALAIN
VERO JONATHAN
VERWAERDE AURELIEN
WACOGNE YANNICK
WALLEZ JULIEN
WOLOSZ JEROME

Article 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,



Romain ROYET

GACR/MD/SO

LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale des personnels
spécialistes en risques nautiques au titre de l'année 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif au Référentiel Emploi, Activité, Compétence « Intervention, secours et sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare » ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental ;

- ARRETE -

I/ Au titre des Scaphandriers Autonomes légers

Article 1 : Sont désignés conseillers techniques (SAL 3) de la spécialité secours subaquatique avec qualification -50 mètres et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

DELEBARRE BRUNO	JAILLET OLIVIER	MEKERBA ROMAIN
DOLLE GABRIEL	MAHIEU NICOLAS	PAMART OLIVIER*
ELIE GUILAIN	MARTINI BRUNO	

* : *Conseiller Technique Départemental risque nautique*

Article 2 : Sont désignés chefs d'unité (SAL 2) de la spécialité secours subaquatique avec qualification -50 mètres et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

DE CORTE LAURENT	DEVRED BENJAMIN	MARAGE RUDY
DELEBARRE STEPHANE	DUHAUT EMMANUEL	MONTIGNY SEBASTIEN
DELELO THOMAS	HENRY FRANCOIS	VILCOT DAMIEN
DESCAMPS AMAURY	HENRY PHILIPPE	VINCETTE VALENTIN
	LOMBARD GEOFFREY	

Article 3 : Sont désignés scaphandriers autonomes légers (SAL 1) de la spécialité secours subaquatique avec qualification -30 mètres et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

BEAUDELLOT FREDERIC	DUCROTOY JONATHAN	PARMENTIER NICOLAS
BOSNET LIONEL	DUQUESNE PATRICE	PETIT PIERRE ALEXANDRE
CAMUS CHRISTOPHE	FOCQUEU JEREMY	PORTIER JOHAN
CASIER ANTOINE	FONTEYNE JEREMY	ROZE FREDERIC
CHAMOT CHRISTOPHE	FROUCHART FABRICE	SAMIER SEBASTIEN
CLIQUET ARNAUD	GHEQUIER GUILLAUME	SAUSSE JEREMY
COUSTENOBLE JOFFREY	HAMM REMI	TAINÉ NICOLAS
CRESPO ANTHONY	LEPEZ THIERRY	TALON JEREMY
DENELE VINCENT	LESCORNEZ OLIVIER	TOULEMONDE VINCENT
DENEUWELAERE LUDOVIC	MAES ANTOINE	VANBIERVLIET YOANN
DE REVIERE BENOIT	MALFAIT TONY	VIGNAL MICKAEL
DESPALIER MATHIEU	MAZAJCZYK DIMITRI	VERBEKE TIMOTHEE
DETOT KEVIN	MEKERBA BRIEUC	VROLAND MAXIME
D'OLIVO LAURENT	MERLIER FRANCOIS	WOORONS FABRICE
	MRAOVIC TONY	YARD VINCENT

2/ Au titre des Sauveteurs Aquatiques

Article 4 : Sont désignés conseillers techniques de la spécialité sauvetage aquatique les personnels suivants :

HENRY PHILIPPE	INNEBEER JEAN-MARIE	VANDENBILCKE HERVE
----------------	---------------------	--------------------

Article 5 : Sont désignés chefs de bord sauveteurs côtiers de la spécialité sauvetage aquatique (SAV3) les personnels suivants :

BEAUDELLOT FREDERIC	GHYS BARTHELEMY	OUDART JOAN
CROQUELOIS GILLES	HAGNERE LAURENT	RICHOU D YVES
DEBERGUES JEAN-LUC	LUCAS SEBASTIEN	ROZE FREDERIC
DELOBELLE BENOIT	MERLIER ERIC	VALDANT EMMANUEL
DENEUWELAERE LUDOVIC	MERLIER FRANCOIS	
DESITTER GREGORY	NAVE CHRISTOPHE	
D'HULSTER DOMINIQUE	NEVREUX LOIC	

Article 6 : Sont désignés nageurs sauveteurs côtiers de la spécialité sauvetage aquatique (SAV2) les personnels suivants :

BARD JOHAN	DUBOIS JUSTIN	MONTREZOR LUDOVIC
BEURAIN SYLVAIN	DUCROCQ SANDY	MRAOVIC TONY
BENOIT YANNICK	DUPAS ROMAIN	PHILIS LUDOVIC
BRICHE REMY	DUTRONT SEBASTIEN	PLOVIER CEDRIC
BRICOUT NICOLAS	FASQUEL FRANCK	ROCK SEBASTIEN
CALVARIO BENJAMIN	FIOLET GREGORY	SAMYN THOMAS
CATENA JULIEN	HARS SEBASTIEN	SCHILDT JEAN PHILIPPE
CHERY ROMAIN	HENRY FRANCOIS	STOLLESTEINER JOHAN
COLLET NICOLAS	HOCHART JULIEN	VANDEKERCKHOVE DAMIEN
COPPIETERS CEDRIC	JAKIC STEPHANE	VERVEY QUENTIN
DARD NICOLAS	LEBRUN BENJAMIN	WADOUX DAVY
DEBACK BRUNO	LECAILLE SEBASTIEN	WADOUX ROMUALD
DESSAILLY SYLVAIN	MAERTEN GREGORY	
DEVRED BENJAMIN		

Article 7 : Sont désignés nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1) les personnels suivants :

AMICEL FLORENT
ATLANI YOHANN
BALSACK BAPTISTE
BARBIEUX THOMAS
BOURBOTTE AURELIEN
BRAZY JULIEN
BREBION RICHARD
CABOT RONALD
CLAEYSSSEN LUDOVIC
CRAPOULET GUILLAUME
DACOSSE ALICE
DA GRACA YOAN
DEGRENIER DAVID
DELACROIX ADRIEN

DESMET XAVIER
DUBOIS FIRMIN
DUPUY YOHAN
DUVIVIER TANGUY
FATHALLAH MAROINE
FAVA NICOLAS
FOUCART JEROME
GRUWE FABIEN
HAMILLE MICHAEL
HANDTSCHOEWERCKER FRANCOIS
IDE GWENAELLE
LEFEBVRE GUILLAUME
MASOCCO LOIC
MIETTE GABIN

MORTIER LIONEL
PARENT JULIEN
PROCUREUR JEREMIE
ROHART VINCENT
SOLTYSIAK OLIVIER
SONNEVILLE THIBAUT
TABARY HUGO
VERGRIETE DENIS
VICONGNE GEOFFREY

Article 8 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 9 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-préfet,
Directeur de Cabinet,



Romain ROYET

GACR/MD/SO

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale des personnels
sauveteurs déblayeurs au titre de l'année 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET,
Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps
départemental ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont désignés Chefs de section (SDE 3) de la spécialité sauvetage déblaiement les personnels suivants :

BONVIN SYLVAIN*	DI GIROLAMO CHRISTOPHE	OMONT OLIVIER
BOURGOIS REMI	GILLOT CHRISTIAN	ROCHER VINCENT
CATTELET CHRISTOPHE	GILLION QUENTIN	VANHOUTTE OLIVIER

* *Conseiller Technique Départemental*

Article 2 : Sont désignés Chefs d'unité (SDE 2) de la spécialité sauvetage déblaiement les personnels suivants :

BALLENGHIEN PASCAL	DEPOORTERE CHRISTOPHE	JOANNESSE LAURENT
BIENKOWSKI RENAUD	DUVAL JEAN-CHRISTOPHE	KNOCKAERT JEAN-FRANCOIS
BLANCKE THIERRY	DESSEIN THOMAS	LANDSHEERE PHILIPPE
BLONDEAU BENOIT	DHAINAUT PHILIPPE	LECHEVALIER GERALD
BONNAILLIE MICHAEL	DRANCOURT JULIEN	LECOESTER ALEXANDRE
BRATS LUDOVIC	DURY STEPHANE	LEGRAND CLAUDE
BRUNEL BERTRAND	DYSON DAVID	LEGRAND ERIC
CHARLES DE FRANCE NICOLAS	FISTEBERG FABIEN	LEGRAND ROMARIC
CICHOCKI JACQUES	FONTAINE GREGORY	LEMAY CHRISTOPHE
CLAEYSEN LUDOVIC	FOURNIER JESONE	LIAGRE ERWIN
CURELLA FRANCK	GEOFFROY THIERRY	LOMBARD VIVIEN
DEBOES JEAN-LUC	GILABERT GERALD	LOMORO DOMINIQUE
DEBRUYNE DOMINIQUE	GOLEJEWSKI MAXIME	LORIDANT STEPHANIE
DELATTE LAURENT	GOURNAY REGIS	MAGNIER MICKAEL
DELFOSSÉ GREGORY	GUERIAUD YVES	MALLEVAEY JOSE
DELHORS CHRISTOPHE	HAPPE FREDERIC	MARSON XAVIER
DELPLANQUE ROMUALD	HIANNE ERIC	MARY JOHNNY
DEMASURE DAVID	ISAAC ERIC	MASURE NICOLAS
DEMASURE JEROME	JARZEMBOWSKI RONALD	MAURO PASCAL
MENEGATTI ALBAN	SAVREUX FRANCK	TERRIER PASCAL

MONTIGNY EDDY
PANNEKOUCKE MICKAEL
POULAIN DAVID
RIBIERE DAVID
SABRE ALEXANDRE

SCAPPE FLORIAN
SCHEERS ARNAUD
SCHOUTETEN FABRICE
SOUPEZ MATTHIEU
SUFFYS CHRISTOPHE

THIEFFRY SOPHIE
TILLIER ANTHONY
TYTGAT BASILE
UYTTERHAEGEN YVES
WALCZAK SYLVAIN

Article 3 : Sont désignés Sauveteurs Déblayeurs (SDE 1) de la spécialité sauvetage déblaiement les personnels suivants :

ALMEIDA JOHAN
ANGLADE JOHAN
ANSELMO JOHAN
AUGEZ CAMILLE
BAILLEUL FREDERIC
BALLIEU JULIEN
BARTHELEMY NICOLAS
BASIN FRANCOIS
BAYEUL CEDRIC
BEAURAIN SYLVAIN
BERLAND EMMANUEL
BERNAERTS FRANCIS
BILLOIR BENOIT
BORGER JULIEN
BOUCQUILLON TANGUY
BOUGUENNEC MATHIEU
BROUILLARD JACKY
BURGEAT MATTHIEU
CAILLAUX CHRISTOPHE
CARPENTIER JEROME
CARRU JEROME
CHAMPENOIS JEROME
CHAPLIER VINCENT
CHOAIN DENIS
CHRISTOPHE DAVID
COPPIETERS OLIVIER
CREMER CHRISTOPHE
CREPEL NICOLAS
CUNIN FRANCOIS XAVIER
DARD NICOLAS
DECOCK DAVID
DECOMBLE DAVY
DECOTTIGNIES BENJAMIN
DEGRENIER BRUNO
DELANNOY FREDERIC
DELATOUR CATHY
DELAVAL SAMUEL
DELECOUR STEPHANE
DELEVOYE OLIVIER
DEPRIESTER AURELIEN
DERHILLE MATTHIEU
DERYCKE JEAN-LUC
DESMYTER CHRISTOPHE
DESPIERRES CHRISTOPHE

DEUDON MATTHIEU
DEVienne DOMINIQUE
DHAENENS GILLES
DOLLET STEPHANE
DOLLET FRANCK
DUFAY YANNICK
DUHAUT ALBAN
DULOROY ARNAUD
DUQUENNE DAVID
DURAND JIMMY
DUTRONT SEBASTIEN
DUVAL JEAN-CHRISTOPHE
ERBICELLA LUIGI
FACON JEROME
FASQUEL YANN
FONTAINE BORIS
FOSLIN PATRICE
FROMONT DENIS
GILLOT ADRIEN
GODIN MATTHIEU
GRANDE JEAN FRANCOIS
GRASSART BERTRAND
GRECO LEONARD
GUERMACHE ABDELAKIM
HAEGEMAN DANY
HAESE MATTHIEU
HAYART WILLIAM
HENROTIN STANISLAS
HERBAUT GABRIEL
HERINGHUEL EDDIE
HULOT SEBASTIEN
HYSBERGUE ROMUALD
JONCKEERE CEDRIC
KENNEDY MANUEL
LEFEBVRE MAXIME
LEMAIRE JEAN CHRISTOPHE
LEMOINE DAVID
LECLERCQ JEREMY
LEFEBVRE NICOLAS
LEPORCQ LUDOVIC
LIPS ROMUALD
LITTIERE BENOIT
LOBBESTAEL FREDERIC
LOBEL GERALD

MAHIEU TONY
MANIEZ JACKY
MEKERBA BRIEUC
MONTPIED THOMAS
MUSELET SEBASTIEN
MUSTIN CHRISTOPHE
ORNELIS MATHIEU
OUSTLANT AURELIEN
PECQUEUX GREGORY
PEREZ CENIT JOSE-LUIS
PHILIS LUDOVIC
PLASSARD MAXIME
PLOUVIER GUILLAUME
PRUVOT ANTHONY
REGUEME ROMUALD
RENARD RONNY
RENAUT VINCENT
RICART FRANCK
RIGOULET ANTHONY
ROERE JONATHAN
ROUSSEAUX CHRISTOPHE
SEVRY FABIEN
SIMPERE ROMAIN
SOUFFET NICOLAS
SOUPEZ MATTHIEU
SOURIS LOIC
STOLLESTEINER JOHAN
TAISNE OLIVIER
TEILLIEZ MANUEL
THILLIEZ ARNOULD
THUEUX MICKAEL
TIRLEMONT CHRISTOPHE
TISSERANT EMMANUEL
VALIN JEAN MICHEL
VANDAMME ROMAIN
VANDICHEL SEBASTIEN
VANDENABEELE FABIEN
VANDENPLAS MATHIEU
VANMOERKERCKE DAMIEN
WAROCQUIER VINCENT
WATTELLE FABRICE
WYPELIER NICOLAS

Article 4 : Sont désignés Opérateurs De Coupe (ODC 2) les personnels suivants :

BLANCKE THIERRY	DEMASURE DAVID	WALCZAK SYLVAIN
CURELLA FRANCK	GILLOT ADRIEN	
FROMONT DENIS	RIBIERE DAVID	

Article 5 : Sont désignés Opérateurs De Coupe (ODC 1) les personnels suivants :

BARTHELEMY NICOLAS	ERBICELLA LUIGI	MARSON XAVIER
BILLOIR BENOIT	FOURNIER JESONE	MARY JOHNNY
BONVIN SYLVAIN	GALLOT NICOLAS	MASURE NICOLAS
BOUGUENNEC MATHIEU	GUERIAUD YVES	MENEGATTI ALBAN
BOURGOIS REMI	HAYART WILLIAM	PEREZ CENIT JOSE-LUIS
CARTON SEBASTIEN	HERBAUT GABRIEL	PHILIS LUDOVIC
CHAMPENOIS JEROME	HUANT ANTHONY	RENAUT VINCENT
CHARLES-DEFRANCE NICOLAS	ISAAC ERIC	ROCHER VINCENT
DELATTE LAURENT	KENNEDY MANUEL	ROUSSEAUX CHRISTOPHE
DELEVOYE OLIVIER	LEFEBVRE MAXIME	SCAPPE FLORIAN
DEVIENNE DOMINIQUE	LEGRAND ROMARIC	SCHEERS ARNAUD
DRANCOURT JULIEN	LEMAY CHRISTOPHE	TEILLIEZ MANUEL
DUHAUT ALBAN	LIAGRE ERWIN	TYTGAT BASILE
DULOROY ARNAUD	LITTIERE BENOIT	VANDENPLAS MATHIEU
DUTRONT SEBASTIEN	LOMORO DOMINQUE	

Article 6 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 7 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,



Romain ROYET

GACR/MD/SO

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
PRÉFET DU NORD**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Systèmes d'Information et de Communication » au titre de l'année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1424-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L. 112-2, L. 721-2, L732-5, R. 741-1 et R. 741-3 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 4 février 2016 portant approbation des dispositions générales « Ordre de Base Zonal des Systèmes d'Information et de Communication de la Sécurité Civile » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Nord;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication

Vu le règlement opérationnel départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours du NORD

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental ;

- ARRETE -

Article 1 : Sont désignés Commandant des Systèmes d'Information et de Communication (COMSIC) les personnels suivants :

BIDON MARC

FOUCRIER LAURENT*

**Conseiller Technique Départemental*

Article 2 : Sont désignés Officiers des Systèmes d'Information et de Communication (OFFSIC) les personnels suivants :

ASQUIN LAURENT	JANECKA JAKUB
AUVRAY YANNICK	JOSSE OLIVIER
BAELEN LAURENT	LALIN JEAN-MICHEL
BOGAERT FABRICE	MARHEM REMY
BOURGOIS REMI	MONNEUSE THIERRY
CHAVATTE PATRICE	QUEVILLON JEAN-CHARLES
DOMINGUES SYLVAIN	SALOMEZ MATHIEU
GIRARD CYRILLE	TOUCHARD MATHIEU
HAVET DENIS	VANHESSCHE PIERRE
ISTRIA ANNE	

Article 3 : Sont désignés Officiers chef de salle opérationnelle les personnels suivants :

BOCH FABIEN	FRENE HERVE
BOUCKAERT MAXIME	MAHIEU JEREMY
BRANCATO VINCENT	PAMART OLIVIER
BYTTEBIER CEDRIC	POIROT OLIVIER
CICHOCKI JACQUES	POTIER FRANCK
CORREA JOACHIM	QUEVILLON JEAN-CHARLES
DAVID PATRICE	RASSE WILLY
DE CORTE LAURENT	RENAUD NATHAN
DE GROOTE AURELIEN	SZEWCZYK DANIEL
DEBETHUNE SEBASTIEN	TERRIER GAUTIER
DOMINGUES SYLVAIN	TIRLEMONT CHRISTOPHE
DUMOULIN DAVID	VAN DER ELST ERIC
DURAND MATTHIEU	VANDERASPAILLE MICKAEL

Article 4 : Sont désignés Adjoints au chef de salle opérationnelle les personnels suivants :

BEKAERT TEDDY	HAEGEMAN DANY	ROUSERE CHRISTOPHE
BERNARD CHARLES	HERLEM MAXIME	SIMON GUILLAUME
CHARLES-DEFRANCE CATHERINE	HOTTIN THIERRY	SOYEZ SEBASTIEN
CHATENET FABRICE	LAMBERT JOAN	TAKBOU DAVID
CATRY LAURENT	LECLERCQ FREDERIC	TOULEMONDE VINCENT
DAMEZ JEROME	LEPEZ THIERRY	TRICOCHÉ LUDOVIC
DANCOINE OLIVIER	LOMBARD SULLIVAN	UNGER NICOLAS
DELEBARRE BRUNO	MAETZ ALAIN	VAN ASSEL PIERRE
DELEGLISE ARNAUD	MAHIEU CANDY	VANDEWALLE THIBAUT
DENELE VINCENT	MANSSENS PATRICK	WALASZYK PATRICK
DENIS JEAN-LUC	MARTEL JEREMIE	WAYEMBERGE CHRISTINE
DEPOORTER JIMMY	MARTIN OLIVIER	
DEPREZ BENJAMIN	MARTIN PHILIPPE	
DERBAY SAVERIA	MAURER THIERRY	
DESMONS ANTHONY	MOMPACH PHILIPPE	
ERPHELIN ALEXIS	MORELLE ELOISE	
GRAMMONT SYLVAIN	PONTEPRIMO JEAN-FRANCOIS	
GUELTON ARNAUD	POSEZ GUILLAUME	

Article 5 : Sont désignés Opérateurs de salle opérationnelle (Opérateur de Traitement des appels d'Urgence – Opérateur de Coordination Opérationnelle) les personnels suivants :

AUTRICQUE NICOLAS	GREBANT GARY
BOGAERT STEPHANE	HANDTSCHOEWERCKER FRANCOIS
BOUCHEZ NICOLAS	LALISSE ANTOINE
CARRIER NICOLAS	LAMIE PHILIPPE
CATTEAU YANN	LESUISSE STEPHANIE
CHARLES-DEFRANCE NICOLAS	LUCE JEAN-CLAUDE
CONDOM ANDRE	MACRON MATHIEU
COQUANT STEEVE	MARET ALEXANDRE

CORMONT JOHAN
COUDEVILLE GUILLAUME
DECROO ANTHONY
DELEVOYE OLIVIER
DELOFFRE JONATHAN
DENIS DAMIEN
DEUDON ADRIEN
DIDILLON MARC
DUPONT PHILIPPE
DUTERTE ALEXIS
FLORENT MORGAN
FOLLET LUDOVIC
FRANCOIS JEAN-CHRISTOPHE
GARGANI ROMEO

MARIS THIBAUT
MOURNETAS LILIAN
MOUSTAFIOGLOU NICOLAS
PONTAIS NICOLAS
POTTIEZ CHRISTOPHE
PREEL EMMANUEL
QUAGEBEUR THOMAS
SONNEVILLE THIBAUT
SOUCHET ARNAUD
TABART ROMAIN
VANDE ROSIEREN JONATHAN
VERWAERDE ROMUALD
VIANE SEBASTIEN
VIOЛИER CHRISTOPHER

Article 6 : Sont désignés Opérateurs de salle opérationnelle (Support et affectés en Centre d'Incendie et de Secours) les personnels suivants :

BERTIN VINCENT
BETH JONATHAN
BETREMA JEREMY
BLANCKE THIERRY
CARPENTIER CHRISTOPHE
CHAUVEAU SEBASTIEN
CLAEYSSEN FABIEN
COCHIN SEBASTIEN
CREVILLIERS CHARLES
DE VEYLDER QUENTIN
DEBAY MICKAEL
DECUYPERE OLIVIER
DEJARDIN JEROME
DELABY YANN
DELANNOY FREDERIC
DELEFLIE OLIVIER
DEL RUE GREGORY
DELVA ALEXANDRE
DEMAILLE BENOIT
DEMANGHON ALEXANDRE
DESSEAUX XAVIER
DEVILLE ANDY
DEWINNE REGINALD
DULIEU WILFRID
DUPRIEZ JEROME

DUQUESNE SAMY
FORZANO JONATHAN
FROMONT GUY
GILLE DAVID
GODIN ANTHONY
GOLEJEWSKI MAXIME
GOMEZ FLORIAN
GUILLE FRANCOIS
HAPPE FREDERIC
HEUNET OLIVIER
KMIECIK MICKAEL
LERAILLE VINCENT
LEVEQUE THIERRY
LOQUIN JACKY
LORIDANT STEPHANIE
LOURME MARIE-ANNE
MANIEZ JACKY
MARQUET PIERRE-EDOUARD
MINTA LUDOVIC
OBRINGER PHILIPPE
PEREZ CENIT JOSE-LUIS
PIHEN JOFFREY
PRUVOST JEREMY
PRUVOST ANTHONY
RAVENAUX DOMINIQUE

ROCHE RENE
ROHART VINCENT
SAIDANI BENOIT
SCHOUTETEN FABRICE
SCOTTE DAVID
SELLIEZ DAVID
SION YANNICK
SOLEAU JULIEN
TOP JEROME
VAN OOST GEOFFREY
VANDERHAEGHE ROMAIN
VANROY SEBASTIEN
VASSEUR AURELIEN
VERKAMPT SAMUEL
VERMERSCH SEBASTIEN
VILLETTE MAXIME
WILLIAME BENOIT
WOORONS FREDERIC

Article 7 : Sont désignés Opérateurs de coordination opérationnelle de Poste de Commandement tactique (OCO-PCFact) les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN
AGNERAY CYRIL
ALBITZ ANDY
ANDRE ANTOINE
ANGLADE JOHAN
BALESSE HELOISE
BARANT LUDOVIC
BARD JOHAN
BARUZZI GREG
BASIN FRANCOIS
BENAISA NADIR
BENAULT THOMAS
BENFRID BELKACEM
BERNARD DELPHINE

DELEMARRE GUILLAUME
DELOBELLE BENOIT
DELOEIL NICOLAS
DELPECH FRANCK
DEPLANQUE ROMUALD
DEMAMETZ JEAN-PAUL
DEROI JUSTINE
DERRADJ GREGORY
DESPALIER MATHIEU
DESSE DOMINIQUE
DEUDON LUDOVIC
DEVRED BENJAMIN
DEWAS PHILIPPE
DEWASMES CEDRIC

LARGILLER EUGENE
LAVALLEE CYRIL
LECOQC PHILIPPE
LECOUSTRE JEROME
LEFEBVRE GUILLAUME
LEGRAND BENJAMIN
LEGRAND BENOIT
LESTIENNE LUDOVIC
LHOMME NICOLAS
LIETARD JEROME
LOMBARD BENOIT
LOTS BENJAMIN
MADEC VALENTIN
MADER PASCAL

BILLOIR BENOIT	DOLLET FRANCK	MAGNIER MICKAEL
BINIOS CONSTANTIN	DOLLET STEPHANE	MAGNIER PASCAL
BOBEUF NICOLAS	DORGE PHILIPPE	MARAIS LUDOVIC
BONDROIT FRANCK	DRILA FREDERIC	MARIE JEREMY
BONTEMPS BERTRAND	DUBOIS FIRMIN	MEKERBA BRIEUC
BORDEYNE SEBASTIEN	DUBOIS JUSTIN	MEZINE MEHDI
BOUDAUD SYLVAIN	DUBREUCQ PATRICK	MILHAMONT JUSTINE
BOUILLE DAVID	DUFLOT MAXIME	MORA DAVID
BOULET BRUNO	DUFOUR VINCENT	MORIN ALEX
BOULIN BENOIT	DUHAUT EMMANUEL	MOUSSAY MATTHIEU
BOUTRY CLEMENT	DUMONT YANNICK	MRAOVIC TONY
BOUVART MICKAEL	DUPAS ROMAIN	MUREZ STEEVE
BRAQUART ADRIEN	DUPUIS YOHAN	NOBLECOURT SEBASTIEN
BRICHE QUENTIN	DURIEZ FREDERIC	NOYEN JEREMIE
BRICHE REMY	DUSENNE CYRIL	PAGE LEONARD
BROUILLARD JACKY	ENTE MICKAEL	PALLADINO CHRISTOPHE
BRUNNIN JEAN-CLAUDE	EVARD LUDOVIC	PASSION FABIEN
BUFFET THIERRY	FAESENS RODOLPHE	PERRON LORIS
BULLERT FRANCK	FAMCHON NICOLAS	PIERENS FRANCOIS
BURET STEPHANE	FASQUEL FRANCK	PIERRARD SEBASTIEN
CAPRON JEREMY	FAUVET ROMUALD	PORTIER JOHAN
CARLIEZ FREDDY LUCIEN	FLAMANT ROMAIN	POUPAERT ANDRE
CARREZ XAVIER	FLINOIS FREDERIC	PREUX THOMAS
CAVALLARO MICHAEL	FOSLIN PATRICE	RAMET GUILLAUME
CHERY ROMAIN	FOURE DAVID	REDELBERGER JEREMY
CHOPIN VINCENT	FOURNIER PASCAL	RENAUD JULIEN
CLEMENT ALYSSIA	FRANQUART ANTHONY	RENAUT VINCENT
CLIQUET ARNAUD	GAS JEAN-CHRISTOPHE	REYNAERT PATRICE
COLLET NICOLAS	GAY LIONEL	ROCHE CEDRIC
COLLETTE LUDOVIC	GERVAIS GREGORY	ROUSSEAUX CHRISTOPHE
COQUELLE AURELIEN	GODEFROID JULIEN	ROUX SYLVAIN
CORREA JOACHIM	GRAMMONT SAMUEL	SEIBERT NICOLAS
COUCAUD QUENTIN	HAEZEBROUCK STEPHANE	SELVAIX DAVID
COUTANT CEDRIC	HAGNERE LAURENT	SEVRY FABIEN
CRESSON ROMAIN	HARDY NICOLAS	SORLIN FABIEN
DAMIE CHRISTOPHE	HERBAUT GABRIEL	SOUPEZ MATHIEU
DANEL DAVID	HERBAUT MICHAEL	SOUVIGNET OLIVIER
DANNAT JEAN-MARIE	HYSBERGUE ROMUALD	STURM FRANCK
DE NY MATHIEU	ISNARDI ALEXANDRE	SUFFYS CHRISTOPHE
DEBRA JEAN-PIERRE	JONCKEERE CEDRIC	SYDOW ALBERT
DEBRABANDERE SYLVAIN	JOSSE CORINNE	TAHON KARL
DECRIEM THIERRY	JOURDAIN JEROME	TARGET SEBASTIEN
DEFROIDMONT CLEMENT	JULIEN WILLY	TASSIGNON FREDERIC
DELANNOY CELINE	KELLNER JACQUES	TAVERNIER SAMUEL
DELATTRE LAURENT	LABALETTE LAURENT	TOP LAURENT
TOULOUSE THOMAS	VERAGHE FREDERIC	
VALDANT EMMANUEL	VERECKEN MANUEL	
VALENTIN GREGORY	VERGRIETE DENIS	
VALIN GREGORY	VERHEECKE THIBAUT	
VALIN JEAN-MICHEL	VERVEY QUENTIN	
VANBAELINGHEM EMMANUEL	VIGNON JULIEN	
VANBERSELAERT ALAIN	VILCOT DAMIEN	
VANBERSELAERT MATHIEU	VINCETTE VALENTIN	
VANDEKERCKHOVE DAMIEN	WADOUX ROMUALD	
VANDENABELLE FABIEN	WARTELLE ROMAIN	
VANDENNIEUWENBROUCK PATRIC	WILLAME BRUNO	
VANMARCKE CEDRIC		

Article 8 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 9 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 26 mars 2019.

Fait à Lille, le **02 AVR. 2020**

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Royet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Romain ROYET